

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS175

présenté par
M. Guy Bricout et M. Serva

ARTICLE 6

À l'alinéa 36, après le mot :

« transmise »,

insérer les mots :

« ou remise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contrôle URSSAF peut être sur place ou sur pièces. Autant on peut concevoir que les documents soient transmis dans le cadre d'un contrôle sur pièces (c'est-à-dire fait dans les locaux de l'URSSAF), autant les documents sont remis dans le cadre d'un contrôle sur place.